

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00531

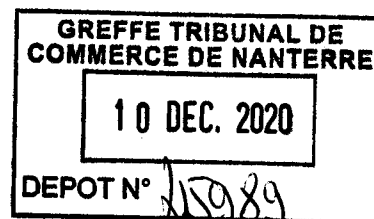
Numéro SIREN : 809 078 421

Nom ou dénomination : 2S2P PROFESSIONNEL

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 45989

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES



2S2P PROFESSIONNEL

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 96 000 €

Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2019

F.-M. RICHARD & ASSOCIÉS

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2S2P PROFESSIONNEL

7, avenue de l'Europe
92130 SEVRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2S2P PROFESSIONNEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2S2P PROFESSIONNEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2019

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels relatif à l'information post-clôture concernant l'épidémie de coronavirus.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'application du principe de continuité d'exploitation est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2S2P PROFESSIONNEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice de clos le 31 décembre 2019

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

2S2P PROFESSIONNEL

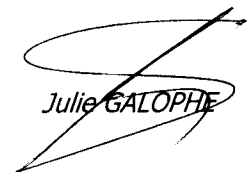
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2019

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés


Julie GALOPHE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	48 000		48 000	48 000
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	232	168	63	110
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	232	168	63	110
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	10 531		10 531	1 805
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux	63		63	
. Etat, impôts sur les bénéfices				270
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 079		5 079	373
. Autres	47 352		47 352	37 860
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 331		4 331	2 779
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	67 357		67 357	43 087
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	115 588	168	115 420	91 196

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000)	96 000	96 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 540	-9 329
Résultat de l'exercice	-7 982	2 789
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	81 479	89 460
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	76	70
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 235	863
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 310	543
. Organismes sociaux	448	192
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 755	
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	117	69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	33 941	1 736
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	115 420	91 196

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	37 017		37 017	12 528
Chiffres d'affaires Nets	37 017		37 017	12 528
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				140
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits			25	8
Total des produits d'exploitation			37 042	12 676
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			80	
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			28 823	4 563
Impôts, taxes et versements assimilés			352	262
Salaires et traitements			13 697	4 337
Charges sociales			2 025	677
Dotations aux amortissements sur immobilisations			46	46
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			0	0
Total des charges d'exploitation			45 024	9 887
RESULTAT EXPLOITATION			-7 982	2 789
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-7 982	2 789

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	37 042	12 676
Total des charges	45 024	9 887
RESULTAT NET	-7 982	2 789
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexes Legales

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 115 420,01 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -7 981,57 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

2S2P PROFESSIONNEL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été retenu en tenant compte des perspectives d'activité en 2020 et des mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 exposées dans le paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture » de cette annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Evènements postérieurs à la clôture

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de COVID-19, sur la base de la continuité de l'exploitation. S'agissant d'un événement post-clôture non lié à des conditions existantes au 31 décembre 2019, cet événement n'a pas d'incidence sur le bilan et le compte de résultat à cette date.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020.

La société a eu recours au chômage partiel pour l'ensemble de son personnel. Elle a en outre pu bénéficier du dispositif de report des dettes sociales et fiscales mis en place par le gouvernement. Une demande de prêt garanti par l'Etat est en cours de négociation.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020 mais ne peut l'estimer précisément. Néanmoins, la direction n'a pas connaissance, à ce stade, d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

2S2P PROFESSIONNEL

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des Immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	232			232	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	232			232	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	122	46		168
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	122	46		168

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions règlementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	63
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	63

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 198
Dettes fiscales et sociales	564
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	7 838

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Commentaires:

2S2P PROFESSIONNEL

Informations complémentaires

Etat des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et sûretés consenties.

Néant.



SOFIMEC

EXPERTISE • AUDIT • GESTION • CONSEIL

2S2P PROFESSIONNEL

Numéro SIRET : **80907842100017**

7 AVENUE DE L'EUROPE
92310 SEVRES

Etats financiers au 31/12/2019

Certifié conforme
Aph Dreulh

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	48 000		48 000	48 000
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	232	168	63	110
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	232	168	63	110
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	10 531		10 531	1 805
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux	63		63	
. Etat, impôts sur les bénéfices				270
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 079		5 079	373
. Autres	47 352		47 352	37 860
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 331		4 331	2 779
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	67 357		67 357	43 087
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	115 588	168	115 420	91 196

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000)	96 000	96 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 540	-9 329
Résultat de l'exercice	-7 982	2 789
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	81 479	89 460
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	76	70
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 235	863
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 310	543
. Organismes sociaux	448	192
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 755	
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	117	69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	33 941	1 736
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	115 420	91 196

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	37 017		37 017	12 528
Chiffres d'affaires Nets	37 017		37 017	12 528
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				140
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits			25	8
Total des produits d'exploitation			37 042	12 676
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			80	
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			28 823	4 563
Impôts, taxes et versements assimilés			352	262
Salaires et traitements			13 697	4 337
Charges sociales			2 025	677
Dotations aux amortissements sur immobilisations			46	46
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			0	0
Total des charges d'exploitation			45 024	9 887
RESULTAT EXPLOITATION			-7 982	2 789
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-7 982	2 789

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	37 042	12 676
Total des charges	45 024	9 887
RESULTAT NET	-7 982	2 789
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

2S2P PROFESSIONNEL
SAS au capital social de 96 000€
Siège social : 7 avenue de l'Europe 92310 SEVRES
Immatriculée au RCS de (92) NANTERRE sous le n° 809 078 421

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 12 novembre 2020 relatives aux comptes annuels de l'exercice 2019

La société **2S2P**, SAS au capital de 76000€, siège social, 2, allée d'Issy 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 808 912 364 ;

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2S2P PROFESSIONNEL, ci-après désignée « la Société »,
Etant précisé que la société de commissaire aux comptes FM RICHARD et ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises.

1 Après avoir exposé que :

L'actionnaire unique et Président de la Société, en la personne de son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Que le rapport de gestion de la société a été présenté aux associés de l'actionnaire unique en même temps que le rapport de gestion de la holding 2S2P, lors de l'assemblée tenue le 23 septembre 2020. Les comptes sociaux de la société leur ont également été communiqués sans que toutefois ils n'aient à les approuver.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes dans les délais requis et celui-ci a établi son rapport en date du 8 septembre 2020.

La société de commissaire aux comptes FM RICHARD ET ASSOCIES régulièrement convoquée est excusée. Son rapport a été communiqué à la société le 17 septembre 2020.

2 A pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé ;
- constatation de l'absence de dépenses non déductibles fiscalement
- affectation du résultat ;
- constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- convention de trésorerie entre l'actionnaire unique et la société.

1^{ère} décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat de -7981€
L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

A d d

2^e décision

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

3^e décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -7981€ de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019, constituant le 5^{ème} exercice de la société en report à nouveau.

4^e décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés sœurs.

5^e décision

L'associé unique décide que le mandat de président de la société est exercé par l'actionnaire unique 2S2P pour une durée indéterminée.

6^e décision

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés dites « sœurs », c'est-à-dire entre 2S2P Professionnel et 2S2P Service à la Personne.

7^e décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique, en la personne de son représentant légal Amaury de Dreuille

